

Pénitenciers

dont s'inspirait la seconde partie de ses remarques. Il ne peut avoir le drap et l'argent.

Il n'est pas possible d'instaurer un système qui tente de réadapter des gens qui ont commis un crime; il n'est pas possible d'avoir un système de libération conditionnelle; il n'est pas possible d'avoir un système de congés temporaires sans risquer des erreurs. Aucun député conservateur ne pourrait le faire sans commettre quelques erreurs. Les erreurs sont inévitables parce que le système est contrôlé par des hommes. Il est inévitable que l'on commette une erreur de temps en temps, et, selon moi, il est tout à fait blâmable que des gens profitent de ces erreurs pour créer une atmosphère de crainte et d'anxiété presque sans bornes sur cette question. Ce n'est pas nécessaire car cela n'aide personne.

M. Reynolds: Dites-nous ce qui aide alors.

M. Lewis: Je le ferai dans un moment. Je vis dans le même pays que le député et je lis les mêmes journaux. Il a parlé comme si au moins 50 p. 100 des prisonniers dans les établissements pénitentiaires circulaient dans les rues du Canada. Il sait fort bien que telle n'est pas la réalité. Il sait parfaitement bien qu'il n'est pas utile à la population canadienne et au système d'exagérer à ce point une situation déjà malheureuse. A mon avis, il est honteux d'exagérer comme on l'a fait.

Le député déclare que le pire résultat de cette situation est le préjudice qu'elle causera au système de réhabilitation. Je veux dire aux gens qui parlent de cette façon qu'ils sont responsables de la rumeur qui court le pays voulant que la situation soit rendue difficile pour ceux qui essaient de mettre en œuvre un programme de réhabilitation qui serait profitable au Canada. D'autre part, je veux dire au solliciteur général (M. Allmand)—et je ne prétends pas connaître en détail son ministère ou chacune des institutions pénitentiaires—qu'il me semble évident—il y a une expression latine que les avocats utilisent, *res ipsa loquitur*, c'est-à-dire la chose parle d'elle-même—que lorsque ces évasions ont lieu, tout particulièrement dans la province de Québec mais ailleurs également à une allure fort rapide, pour ainsi dire, il doit y avoir quelque chose qui cloche dans son ministère. Ces évasions ne pourraient arriver si certains hauts fonctionnaires n'étaient pas incompetents et inefficaces au sein de son ministère.

Je ne suis pas prêt à demander le renvoi d'un tel ou untel sans leur donner l'occasion de s'expliquer. Je ne crois pas que cela soit juste non plus mais je dis au ministre que je le félicite, comme le font d'ailleurs mes collègues, d'être sincère et sans détour dans ses tentatives de diriger son ministère à l'avantage et pour la sécurité de la population canadienne. Je tiens à dire au solliciteur général que l'histoire regorge de cas où les bonnes intentions d'un ministre ont été sapées et contrecarrées par ses subalternes qui ont été incapables d'appliquer la politique qu'il s'était fixé ou qui l'ont délibérément sabotée.

● (2020)

Je fais remarquer au ministre que personne ne peut envisager la situation actuelle sans conclure que, même au niveau du commissaire des pénitenciers, et je ne crois pas avoir eu le plaisir de le rencontrer, encore moins d'être en mesure de le juger, ce qui se passe dans le système démontre que le commissaire actuel n'est peut-être pas la meilleure personne pour faire le travail, et je prétends qu'il est du devoir du solliciteur général de surveiller le personnel de son ministère et de se montrer dur et impitoyable et de se débarrasser de ceux qui ne font pas le genre de travail

[M. Lewis.]

qui, seul, peut faire appliquer une politique de réhabilitation et d'efficacité dans le système.

Le ministre devrait étudier la situation et, si nécessaire, faire le nettoyage qui s'impose sans hésiter de façon à doter les services dont il a la responsabilité d'une certaine compétence et d'une certaine efficacité. Je ne puis m'empêcher de croire qu'en plus de cela le moral doit être à la baisse pour ne pas dire plus dans certains cas, dans les pénitenciers d'un bout à l'autre du pays. Je ressens personnellement une certaine tristesse, monsieur l'Orateur, à la façon dont, au cours des derniers mois, ou des dernières années, bon nombre de Canadiens, dans ma circonscription, et dans d'autres, ont nourri en eux un certain sentiment de vengeance contre d'autres membres de la société et ont oublié le précepte biblique selon lequel la miséricorde et la compassion sont très importantes dans une société civilisée.

Je crois qu'il est non seulement souhaitable mais urgent et nécessaire d'offrir aux criminels de notre pays l'occasion de se réhabiliter et j'approuve personnellement le principe des absences temporaires, bien que pas nécessairement dans tous les cas où des absences temporaires ont été accordées. Tout cela a été une question de jugement et on s'est fourvoyé dans certains cas, mais je crois qu'il est bon d'avoir un programme d'absences temporaires pour les gens de nos pénitenciers et de nos autres prisons qui peuvent ainsi réintégrer leurs familles et réintégrer la société de manière progressive de sorte que, lorsqu'ils sont libérés sur parole, ils croient vraiment faire partie de la société au lieu de se sentir des parias, comme c'est le sentiment chez beaucoup à l'heure actuelle.

C'est pourquoi, tout en disant au ministre que la situation actuelle ne peut continuer, qu'il ne peut permettre que l'incompétence manifeste qu'on retrouve dans le système se poursuive, je l'incite personnellement, et certainement au nom de mes collègues, à ne pas permettre que ces malheureux incidents rejettent une sombre lumière sur les bons programmes de réhabilitation qui ont été entrepris pas son ministère et qui devraient être améliorés à l'avenir.

Ce sera une preuve de courage s'il traite les responsables qui ont failli à leur tâche comme je l'ai dit, soit en se débarrassant d'eux si nécessaire ou en leur donnant des instructions très sévères s'il juge que cela est suffisant, mais ce sera une preuve de lâcheté s'il se joint à ceux qui à la Chambre veulent maintenant mettre fin aux programmes de réhabilitation à cause de ces évasions et parce que bien des gens éprouvent un sentiment d'inquiétude. Ce sera une preuve de lâcheté si, à cause de cela, il se laisse convaincre de renoncer au programme de réhabilitation qui comprend un programme humanitaire de libération conditionnelle et un programme de congés temporaires parfaitement au point.

J'ai étudié notre régime judiciaire et pénal au cours des ans et je me suis souvent demandé si nous réalisons de quelle manière nous traitons les êtres humains dans notre société. L'honorable représentant qui m'a précédé a dit quelque chose au sujet des juges qui prononcent les condamnations. En fait, je pense que la Commission des libérations conditionnelles obtient ce genre de renseignements. Il est bien évident que le juge qui a condamné une personne ne devrait pas être chargé d'évaluer plus tard l'attitude de cette personne après un séjour plus ou moins prolongé en prison. Il est tout à fait normal que les membres de la Commission des libérations conditionnelles soient indépendants du régime judiciaire, mais ils devraient être sensibilisés aux besoins et devraient avoir